



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ MUNICIPALITÉ D'ALBANEL 2023-11-06

PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle des délibérations de l'édifice municipal, situé au 160 de la rue Principale, le lundi 6 novembre 2023 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Dave Plourde, maire.

Sont présents : Mmes Isabelle Thibeault, conseillère
Charline Simard, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Nick St-Pierre, conseiller
Guillaume Painchaud, conseiller

Est absente : Mme Édith Pouliot, conseillère

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Dave Plourde, maire.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de greffière-trésorière.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux et la présentation de l'ordre du jour.

En date du 6 novembre :

- Tous les élus municipaux ont remis leur déclaration d'intérêts pécuniaires;
- Aucun élu municipal n'a reçu un ou des avantages supérieurs à 200 \$ au cours de l'année 2023.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes d'octobre 2023
 - 5.2 Rapport des revenus d'octobre 2023
 - 5.3 Dépôt des états comparatifs
 - 5.4 Budget 2024 – Fixation de la date de la séance extraordinaire
 - 5.5 Conseil municipal – Adoption du calendrier des séances du conseil 2024



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

- 5.6 FAMQ – Renouvellement du contrat d'assurance municipal
- 5.7 SHQ – Acceptation du budget révisé
- 5.8 Travaux au 116, rue Industrielle – Acceptation de la soumission de l'entrepreneur Roger Tremblay et fils
- 5.9 Emploi d'été Canada – Autorisation de présenter une demande
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. TRANSPORT**
 - 7.1 Déneigement des trottoirs et des stationnements des édifices municipaux – Saison 2023-2024
 - 7.2 Déneigement du stationnement de l'Association des sportifs – Saison 2023-2024
 - 7.3 MTQ – Entente de fermeture de route en période hivernale
 - 7.4 Déneigement des rues du village – Octroi et signature du contrat
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1 Réfection de la rue Industrielle Nord – Offre de service de la firme Tetra Tech QI
 - 8.2 PRIMEAU 2023 – Demande pour les infrastructures du réseau d'aqueduc–Lac des eaux brutes
- 9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 10. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 10.1 Rapport de l'inspectrice en bâtiment d'octobre 2023
 - 10.2 Avis de motion – Adoption du Règlement n° 23-287 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
 - 10.3 Adoption du projet de Règlement n° 23-287 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 11. LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Fonds touristique municipal de la MRC Maria-Chapdelaine – Demande de subvention pour le projet de trampoline géante et aménagement du mini-golf
- 12. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
 - 12.1 Demandes de dons et commandites pour le mois de novembre 2023
- 13. RÉOLUTIONS**
 - 13.1 CREDD Saguenay-Lac-Saint-Jean – Déclaration d'appui au Plan Nature 2030
- 14. INVITATIONS**
 - 14.1 Services incendie secteur Est – Cérémonial des pompiers
 - 14.2 Club FADOQ de la Gaieté d'Albanel – Soirée et souper des Fêtes
- 15. CORRESPONDANCE**
- 16. SUIVI DES COMITÉS**
- 17. AUTRES SUJETS**
 - 17.1 Fête de l'Halloween à Albanel – Motion de remerciements
 - 17.2 Caisse populaire Desjardins – Demande d'une assemblée générale d'information pour la population
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**



**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC**

N° de résolution
ou annotation

23-219

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

23-220

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023.

23-221

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023.

5. ADMINISTRATION

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **509 494,06 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Stéphanie Marceau, CPA, CA,
Directrice générale



N° de résolution
ou annotation

23-222

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES D'OCTOBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE le comité de vérification des comptes, constitué du maire et d'une conseillère ou d'un conseiller, a vérifié les listes des comptes à payer et des comptes payés avant la présentation de celles-ci à l'assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois d'octobre 2023 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	107 478,10 \$
Comptes payés	346 479,07 \$
Salaires nets octobre 2023 + REER octobre	55 536,89 \$
Total :	509 494,06 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS D'OCTOBRE 2023

Le rapport des revenus pour le mois d'octobre 2023, d'une somme de **99 545,87 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

5.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Comme indiqué à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière dépose, au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier, compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent pour la même période.

Le second compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant avec ceux prévus par le budget de ce même exercice.

23-223

5.4 BUDGET 2024 – FIXATION DE LA DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 954 du *Code municipal du Québec*, les membres du conseil municipal doivent, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier ainsi que le plan triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026;

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel fixe la date de la séance extraordinaire pour la présentation et l'adoption du budget de l'exercice financier 2024 ainsi que pour la présentation et l'adoption du plan triennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026 au lundi 11 décembre 2023.

23-224

5.5 CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024. Ces séances débuteront à 19 h 30 et se tiendront les :

DATES DES SÉANCES PUBLIQUES 2024	
Lundi 15 janvier	Lundi 5 février
Lundi 11 mars	Mardi 2 avril
Lundi 6 mai	Lundi 3 juin
Mardi 2 juillet	Lundi 12 août
Mardi 3 septembre	Lundi 7 octobre
Lundi 4 novembre	Lundi 2 décembre

23-225

5.6 FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FAMQ) – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'engagement de la Municipalité avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FAMQ) en matière d'assurances générales;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de renouvellement est conforme aux besoins et attentes de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le renouvellement du contrat d'assurance pour la Municipalité auprès de la FAMQ, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 1^{er} janvier 2025, pour une somme de 63 633,11 \$ taxes incluses.

23-226

5.7 SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) – ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2023

CONSIDÉRANT QUE le budget 2023 de la Société d'habitation du Québec et le versement de la contribution municipale ont été approuvés par le conseil dans sa résolution n° 23-031, adoptée à la séance ordinaire du 6 février 2023;

CONSIDÉRANT QU'une révision du budget 2023 a été émise en date du 3 octobre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le budget révisé de la Société d'habitation du Québec tel que présenté aux membres du conseil.

23-227

5.8 TRAVAUX AU 116, RUE INDUSTRIELLE – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE L'ENTREPRENEUR ROGER TREMBLAY ET FILS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire de la maison du 116 de la rue Industrielle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité projette d'installer une garderie en milieu municipal dans la maison;

CONSIDÉRANT QUE l'état des fondations de la maison pourrait occasionner des problèmes dans le futur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la soumission de l'entrepreneur Roger Tremblay et fils pour les travaux à la maison du 116, rue Industrielle et autorise le paiement de la facture, d'un montant de 50 172,79 \$ taxes incluses, lorsque les travaux seront complétés.



N° de résolution
ou annotation

23-228

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

5.9 EMPLOI D'ÉTÉ CANADA – AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE

CONSIDÉRANT QUE, chaque année, la Municipalité doit pourvoir plusieurs postes étudiants pour le Camp de jour, le Camping municipal d'Albanel et la tonte de gazon;

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi d'été Canada offre des subventions aux employeurs afin d'inciter l'embauche étudiante, une initiative qui vise à fournir des services dans le but d'aider les jeunes à développer les compétences et acquérir une expérience de travail rémunérée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Stéphanie Marceau, directrice générale, à présenter une demande à Emploi d'été Canada en vue de l'embauche de quatre étudiants(es) pour le Camp de jour 2024, de deux étudiants(es) pour le Camping municipal d'Albanel et d'un(e) étudiant(e) pour la tonte de gazon.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORTS

23-229

7.1 DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET DES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX – SAISON 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel est responsable du déneigement des cours des édifices municipaux et des trottoirs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint aux travaux publics a négocié de gré à gré avec un entrepreneur de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat de déneigement des cours des édifices municipaux et des trottoirs de la municipalité à Excavation Propel inc. pour la saison 2023-2024 à un taux horaire de 3,60 \$/minute avant taxes.



N° de résolution
ou annotation

23-230

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

7.2 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DES SPORTIFS – SAISON 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel a une entente avec l'Association des sportifs selon laquelle elle s'occupe du déneigement du stationnement au Club des sportifs;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint aux travaux publics a négocié de gré à gré avec un entrepreneur de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat de déneigement du stationnement de l'Association des sportifs à Excavation Propel inc. pour la saison 2023-2024, pour une somme de 3 590 \$ avant taxes, payable en deux versements.

23-231

7.3 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – ENTENTE POUR LA FERMETURE DE ROUTES EN PÉRIODE HIVERNALE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir une procédure à suivre en cas de fermeture de routes lorsque survient une situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE les routes visées sont situées sur le territoire de la municipalité, mais que ce sont des routes sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la direction générale à signer une entente avec le MTQ concernant la fermeture de routes en période hivernale.

23-232

7.4 DÉNEIGEMENT DES RUES DU VILLAGE – OCTROI ET SIGNATURE DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu à l'édifice municipal au 160 de la rue Principale à Albanel, le 16 octobre 2023 à 10 h sous la supervision de madame Stéphanie Marceau, directrice générale, et à laquelle était présente madame Hélène Théberge de l'entreprise R. M. enr. et monsieur Patrice Perreault, directeur adjoint aux travaux publics;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions nous ont été transmises en réponse à l'appel d'offres sur invitation, soit :

SOUSSION N° 1 :

Soumission conforme de l'entreprise R. M. enr. (2553-4611 Québec inc.), située au 132 de la rue Industrielle, Albanel (Québec), déposée le 16 octobre 2023 à 9 h 49 et proposant un montant total, incluant les taxes, de 51 163,88 \$ pour la saison 2023-2024 et de 54 613,13 \$ pour la saison 2024-2025.

SOUSSION N° 2 :

Soumission conforme de l'entreprise Excavation Propel inc. (9006-6739 Québec inc.), située au 10 de la rue Auguste-Néron, Albanel (Québec), déposée le 16 octobre 2023 à 9 h 09 et proposant un montant total, incluant les taxes de 39 666,38 \$ pour la saison 2023-2024 et de 40 241,25 pour la saison 2024-2025.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat pour l'entretien hivernal des rues du village pour les saisons 2023-2024 et 2024-2025 au plus bas soumissionnaire jugé conforme, soit l'entreprise Excavation Propel (9006-6739 Québec inc.)

Le conseil autorise la directrice générale ainsi que le maire à signer le contrat de service.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 REFECTION DE LA RUE INDUSTRIELLE NORD – OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME TETRA TECH QI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la réalisation de relevés d'arpentage, d'une étude de concept sur les interventions possibles et à la production de plans de concept pour le projet de réfection des infrastructures de la rue Industrielle Nord;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech QI (une filiale de Tetra Tech) a transmis une offre de service en ingénierie incluant les relevés d'arpentage, l'établissement des débits sanitaires, l'établissement des débits pluviaux, le dimensionnement de chaussée ainsi que l'analyse des programmes de subventions disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

23-233



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de services en ingénierie de la firme Tetra Tech QI d'un montant de 35 535 \$ avant taxes.

Le conseil autorise la directrice générale à signer tout document inhérent à cette entente.

23-234

8.2 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) 2023 – DEMANDE POUR LES INFRASTRUCTURES DU RESEAU D'AQUEDUC-LAC DES EAUX BRUTES

CONSIDÉRANT QUE la conduite d'aqueduc reliant la prise d'eau brute et la station de production d'eau potable est faite en fonte grise;

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront réalisés à la prise d'eau afin d'utiliser l'eau souterraine plutôt que l'eau de surface qui a occasionné des problématiques importantes au courant des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide sur le programme PRIMEAU 2023*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU 2023.

La Municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 et les dépassements de coûts associés à son projet.

Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

10. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT D'OCTOBRE 2023

Le rapport de l'inspectrice pour le mois d'octobre fait état de :

Type	Nombre	Valeur	Montant
Permis			
Approvisionnement en eau potable	1	5 000 \$	25 \$
Déblais, remblais, préparation terrain	1	10 000 \$	30 \$
Installation septique	1	21 000 \$	25 \$
Rénovation autre que résidentielle et agricole	1	317 400 \$	517,40 \$
Rénovation résidentielle	4	57 800 \$	105 \$
Lotissement	1	0 \$	14 \$
TOTAL	9	411 200 \$	716,40 \$

10.2 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU REGLEMENT N° 23-287 CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

Un avis de motion est, par la présente, donné par Charline Simard, conseillère, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l'adoption du Règlement n° 23-287, **avec absence de lecture**, concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

23-235

10.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 23-287 CONCERNANT LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel souhaite adopter, pour l'ensemble de son territoire, un Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) conformément à l'article 102 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.A.U.);

CONSIDÉRANT QU'avant d'adopter le présent Règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le conseil doit procéder à une consultation quant à son projet et aux conséquences de son adoption en vertu des articles 95 et 123 de la L.A.U.;

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le projet de Règlement numéro 23-287 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui sera soumis à la consultation publique lors d'une assemblée tenue le 4 décembre 2023 à la salle des délibérations du conseil municipal, situé au 160, rue Principale à Albanel.



PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

N° de résolution
ou annotation

23-236

11. LOISIRS ET CULTURE

**11.1 FONDS TOURISTIQUE MUNICIPAL DE LA MRC MARIA-CHAPDELAINE –
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE TRAMPOLINE GÉANT ET
LA CRÉATION D'UN MINI-GOLF NOVATEUR**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel désire bonifier et diversifier les attraits offerts et augmenter le tourisme à Albanel avec l'installation d'un trampoline géant et la création d'un mini-golf novateur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande au Fonds touristique municipal de la MRC de Maria-Chapdelaine pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le dépôt d'une demande d'un montant de 43 000 \$ au Fonds touristique municipal de la MRC de Maria-Chapdelaine pour l'installation d'un trampoline géant et la création d'un mini-golf novateur.

Le conseil municipal autorise également la directrice générale à signer tout document inhérent à cette demande.

12. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

23-237

**12.1 DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE
2023**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'un don à l'organisme suivant :

Opération Nez Rouge	250 \$
Total	250 \$



N° de résolution
ou annotation

23-238

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

13. RÉSOLUTIONS

13.1 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CREDD) SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – DÉCLARATION D'APPUI AU PLAN NATURE 2030

ATTENDU QUE les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde;

ATTENDU QUE devant cette urgence d'agir, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunning à Montréal a été adopté à la suite de la 15^e Conférence des Parties (COP-15) qui s'est déroulée en décembre 2022;

ATTENDU QUE la crise de la biodiversité est transversale et complexe, les orientations du Cadre mondial sont ainsi destinées à l'ensemble des pouvoirs publics et de la société;

ATTENDU QUE la réussite de l'atteinte des cibles internationales dépend de l'action et de la coopération de tous les acteurs;

ATTENDU QUE plusieurs états, villes et organismes dans le monde ont déjà fait part de leurs nouveaux engagements pour la protection de la biodiversité;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan Nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du Cadre mondial de la biodiversité;

ATTENDU QUE la biodiversité procure des bienfaits positifs à la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean en plus de contribuer au caractère distinctif de la région grâce à ses paysages et son accès privilégié aux milieux naturels;

ATTENDU QUE les acteurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont ainsi appelés à agir en tant qu'alliés de la biodiversité et à s'engager face à la préservation de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit et appuie l'élaboration d'une politique-cadre sur la biodiversité et s'engage à participer à la mise en œuvre du Plan Nature 2030.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL, QUÉBEC

14. INVITATIONS

14.1 SERVICES INCENDIE SECTEUR EST – CÉRÉMONIAL DES POMPIERS

La Ville de Dolbeau-Mistassini et les municipalités du secteur Est de la MRC de Maria-Chapdelaine lancent une invitation aux membres du conseil pour le cérémonial des pompiers qui se tiendra le jeudi 23 novembre à l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini.

14.2 CLUB FADOQ DE LA GAÏÉTÉ D'ALBANEL – SOIRÉE ET SOUPER DES FÊTES

Le Club FADOQ de la Gaïeté d'Albanel lance une invitation à toute la population pour leur souper-soirée des Fêtes qui se tiendra le samedi 2 décembre 2023 au Centre communautaire, à 18 h pour la soirée et le souper au coût de 35 \$ et à 21 h pour la soirée seulement au coût de 15 \$.

15. CORRESPONDANCE

16. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée qu'aucune réunion n'a eu lieu depuis la dernière séance publique.

17. AUTRES SUJETS

17.1 Fête de l'Halloween à Albanel – Motion de remerciements

17.2 Caisse populaire Desjardins – Demande d'une assemblée générale d'information pour la population

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- Le retrait du guichet automatique de la Caisse populaire Desjardins à Albanel;
- La présentation des résultats de la consultation publique des personnes âgées;
- Le déneigement des trottoirs par la municipalité;
- Le dossier du 187, rue Principale.

23-239

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 20 h 50.

Fait et passé à Albanel en ce sixième jour de novembre 2023.

DAVE PLOURDE, maire

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale